



ARRETE MUNICIPAL N°2024-020
Portant
POLICE DE CIRCULATION ALTERNEE TEMPORAIRE
Grande Rue & Rue des écoles

Le maire,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant la demande de police de circulation de l'entreprise CEE VAL DE LOIRE, Rue Henri Dunant 58203 COSNE COURS SUR LOIRE, représentée par Christophe PEOT, en raison de travaux d'extension d'éclairage public qui auront lieu à partir du 15/10/2024 sur la Grande Rue et la Rue des écoles,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE:

Article 1 : La circulation des véhicules sera alternée sur les voies suivantes :

GRANDE RUE et RUE DES ECOLES

à partir du 15/10/2024 jusqu'au Mardi 5 Novembre 2024

Article 2 : Pendant cette période, sous la responsabilité de CEE VAL DE LOIRE,

- **GRANDE RUE**, depuis l'intersection avec la D19 vers la Chapelle St André, vers Oudan, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores sera mis en place
- **RUE DES ECOLES**, depuis l'intersection avec la D33, la circulation sera réglée par des panneaux d'alternat et le stationnement sera interdit sur la placette.

Article 3 : La signalisation des travaux et de circulation sera mise en place sous la responsabilité de CEE VAL DE LOIRE, maintenue en permanence en bon état, enlevée à la fin des travaux. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

Article 4 : Madame le maire de la commune de Menou, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Clamecy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à :

L'entreprise CEE VAL DE LOIRE

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Clamecy

Le SDIS de la Nièvre



Fait à Menou, le 9/10/2024

Le maire, *Veronique RAVAUD*